

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 9 (1970-1971)
Heft: 37

Rubrik: Nouvelles du secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans la prospective ? «L'homme est-il heureux dans le monde que nous avons construit ?»

Nous lançons donc le défi à nos deux orateurs : lequel des deux viendra-t-il le premier nous relancer, nous faire prendre position, nous triturer jusqu'à ce que nous aussi nous fassions le point, même, et peut-être encore à plus forte raison parce que nous sommes éloignés de notre patrie ?

J. P.

LA SUISSE ET LE MARCHE COMMUN

Monsieur P. Cuénoud, Chef adjoint de la Mission Suisse auprès des Communautés européennes, a eu l'amabilité de faire le point pour nos lecteurs sur «les conversations exploratoires de la Suisse avec les Communautés Européennes».

Des conversations exploratoires entre les Communautés européennes et la Suisse sont en cours. Voici quelques brèves explications pour les situer dans le contexte général de ce que l'on appelle l'élargissement de l'Europe des Six.

Trois pays membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange) — la Grande-Bretagne, le Danemark et la Norvège — ainsi que l'Irlande ont demandé d'adhérer à la Communauté. D'autres pays de l'AELE, dont la Suisse, n'ont pas demandé d'adhérer aux Communautés, cela pour diverses raisons, mais avant tout, en ce qui concerne la plupart d'entre eux, à cause de leur statut de neutralité. Mais ils ont signifié, sous des formes variant d'un pays à l'autre, qu'ils seraient disposés à participer d'une manière appropriée aux travaux des Communautés européennes dans le domaine économique et technique. Les Communautés ont fait droit à cette requête et, afin de préciser comment cette participation pourrait être mise en œuvre, ces dernières et les gouvernements de ces six Etats ont décidé d'entamer des conversations exploratoires. Elles ont pour but de déterminer les bases sur lesquelles des négociations pourraient être entamées.

Les conversations exploratoires ont débuté à Bruxelles, en ce qui concerne la Suisse, par une réunion au niveau ministériel qui s'est tenue le 10 novembre 1970, au cours de laquelle M. Brugger, Conseiller fédéral, Chef du Département de l'économie publique, et M. Graber, Conseiller fédéral, Chef du Département politique fédéral, ont exposé le point de vue des autorités suisses. Elles se sont poursuivies le 16 décembre, au niveau des Chefs de délégation — M. l'Ambassadeur Jolles pour notre pays; au cours de cette première séance de travail furent abordées les questions de procédure, d'organisation du travail, de calendrier. Actuellement ont lieu à Bruxelles des rencontres entre experts suisses et de la Commission européenne au cours desquelles sont échangés de la documentation, des statistiques, des papiers de travail sur les sujets qui sont abordés dans les conversations exploratoires. Les travaux de ces experts sont destinés à éclaircir les divers points qui seront évoqués au cours d'une prochaine réunion au niveau des deux délégations et prévue pour la dernière semaine de février.

P. C.

Bruxelles, le 25 janvier 1971.

LA SUISSE EN BREF

● Au Palais fédéral.

Au cours de sa séance du 9 décembre 1970, l'Assemblée fédérale a élu le Président de la Confédération pour 1971 en la personne de M. Rudolf GNAGI, Chef du Département militaire fédéral.

Agé de 53 ans, M. Gnagi est originaire du Canton de Berne. Au Conseil fédéral, il occupe, depuis 1966, le siège attribué à son Canton.

Lors de cette même séance, l'Assemblée fédérale a nommé M. Nello CELIO Vice-président du Conseil fédéral.

Chef du Département des Finances, M. Celio représente, depuis 1967, le Canton du Tessin au Conseil fédéral.

● Les Suisses jouissent désormais de droits politiques plus étendus que n'importe quelle autre femme au monde.

Le 7 février 1971 peut être qualifié de date historique pour la démocratie suisse. En effet, par 621.400 oui et 14 cantons et 3 demi-cantons favorables, contre 323.600 non et 5 cantons et 3 demi-cantons opposés, le souverain masculin, avec une participation aux urnes de 57 %, a réellement donné et non seulement concédé les droits politiques aux femmes suisses.

Ces droits, dans une démocratie directe comme la nôtre, placent la femme suisse à la pointe de la participation dans les affaires politiques, avec la possibilité d'élire, d'être élue et de prendre position sur des projets de lois ou des articles constitutionnels.

Les nouvelles citoyennes à part entière n'auront pas à attendre longtemps avant d'exercer leurs droits. Elles pourront, en effet, déjà prendre part au prochain scrutin fédéral du 6 juin 1971 et se prononcer sur l'article constitutionnel sur l'environnement, ainsi que sur les finances fédérales.

LES SPORTS

Les mois de décembre et de janvier ont causé un net ralentissement dans la vie sportive suisse, ralentissement dû à la neige et au froid. Les seuls sports qui restent en activité en Suisse, sont les sports d'hiver et dans une moindre mesure les sports de salle.

● L'équipe masculine suisse de ski a confirmé un net retour en tête place du ski mondial. Les skieurs suisses, et en particulier B. RUSSI, W. TRESCH, J. D. DAETWYLER et A. SPRECHER, ont nettement dominé toutes les courses de descente cette année, classant chaque fois en moyenne quatre à cinq hommes parmi les dix premiers. Par contre, les Suisses sont plus faibles dans les slaloms où seul E. BRUGGMANN parvient à tirer son épingle du jeu.

● L'équipe féminine de ski est malheureusement d'une médiocrité ahurissante, mais on attend beaucoup d'une jeune fille de 14 ans, B. ZURBRIGGEN, qui, si elle confirme son talent, rejoindra sûrement dans quelques années l'élite du ski féminin.

● En hockey sur glace l'équipe de la Chaux-de-Fonds est en passe de remporter le titre national, malgré la belle résistance de l'équipe de Genève-Servette.

● Après de nombreuses années d'effacement, les sauteurs à ski suisses reviennent au premier plan, grâce à des hommes comme H. SCHMID, J. ZEHNDER et W. STEINER.

● Notons également le magnifique titre mondial de bob à quatre décroché par l'équipe suisse composée de STADLER, FORSTER, E. SCHÄRER et P. SCHÄRER.

Les sports d'hiver ne sont heureusement pas finis et prenons rendez-vous pour la semaine pré-olympique de Sapporo, où une importante délégation suisse a été envoyée.

M. A.

NOUVELLES DU SECRETARIAT DES SUISSES DE L'ETRANGER

ECHO. Chaque édition de cette revue mensuelle, éditée par le S.S.E., contient des nouvelles de Suisse agrémentées de photos, une information sur les questions qui intéressent particulièrement les Suisses de l'étranger (AVS, assurance maladie, etc.) de même que les rapports de colonies suisses à l'étranger. L'ECHO est également l'organe de publication officiel du Fonds de Solidarité. Le prix annuel de l'abonnement est de F.S. 12,50, soit F.B. 145 (édition en trois langues : allemand, français, italien). Aussi longtemps que chaque Suisse de l'étranger ne recevra pas automatiquement une telle publication, l'information systématique de tous les Suisses de l'étranger restera un des problèmes les plus difficiles à résoudre.

Afin de permettre à nos compatriotes de Belgique de se familiariser avec l'ECHO, le S.S.E. et le Courrier Suisse offrent l'envoi gratuit durant 3 mois de l'ECHO à tous ceux qui en feront la demande d'ici au 15 mars 1971. Prière d'adresser votre demande avec nom, prénom et adresse à l'Editeur du Courrier Suisse, 256, Bd. Gén. Wahis, 1030 Bruxelles.

Congrès des Suisses de l'Etranger 1971 : Il aura lieu à Brünnen du 27 au 29 août. Le thème de ces rencontres sera « Le Suisse de l'étranger entre deux pôles d'attraction ».

50e Congrès des Suisses de l'étranger, Kramgasse Berne. - Rendez-vous Suisse 1972.

En 1972 se tiendra dans la ville fédérale — plus cosmopolite et suisse que jamais — le congrès du jubilé dans le cadre d'un véritable festival des Suisses de l'étranger. Grâce au patronage des autorités fédérales et cantonales, ainsi que du président de la Ville de Berne, il est permis d'envisager avec confiance le déroulement de cette cérémonie.

Le programme de fête prévoit du 21 au 27 août les points importants que voici :

- Pendant toute la semaine, des artistes suisses de l'étranger de bonne renommée se produiront à Berne.
- Plus de 100 vitrines et salles d'exposition à la Kramgasse offriront aux visiteurs un impressionnant aperçu de l'esprit créateur suisse dans toutes les parties du monde, aussi bien dans le domaine culturel que technique.
- Sous la devise « Qui sera roi du tir des Suisses de l'étranger ? » de passionnantes concours de tir auront lieu le 22 août (c'est l'occasion d'essayer le fusil d'assaut).

Le même jour se réuniront tous les fervents du sport populaire qu'est le jeu de quilles et l'on se réjouit déjà d'acclamer le champion des Suisses de l'étranger.

- Du 23 au 27 août, la parole est à notre Département militaire :
 - grande démonstration de tir avec participation de l'aviation;
 - imposant défilé militaire ou visite d'un centre de formation militaire avec exercices de combat;
 - grande exposition d'armes modernes de l'armée suisse.
- Du 25 au 27 août, Journée des Suisses de l'étranger au Palais fédéral et au Kursaal.

— Le 26 août, fête populaire dans la vieille ville.

Ce sera aussi le Cinquantième Anniversaire de l'Organisation des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique où seront discutées des questions importantes touchant la politique des Suisses de l'étranger.

La commission siégera au Palais fédéral et la séance plénière se tiendra au Kursaal, en présence de représentants du Conseil fédéral.

L'activité culturelle et technique des Suisses de l'étranger n'aura jamais autant été mise en valeur qu'en août 1972 à Berne.

Un renouvellement aussi intensif du contact entre les Suisses de l'intérieur et ceux de l'étranger ne sera possible que si la nouvelle de la célébration du Cinquantième anniversaire de la Journée des Suisses de l'étranger se répand dans le monde entier. Tant les représentations diplomatiques et consulaires suisses que les dirigeants des Sociétés des Suisses de l'étranger y contribueront certainement efficacement. Aussi vaut-il la peine de prévoir déjà maintenant un déplacement à Berne en été 1972, même si, pour ce faire, il fallait parcourir des milliers de milles.

NOS AMBASSADES EN BELGIQUE

A la demande de nombreux lecteurs, nous vous donnons ci-après la composition actuelle des deux représentations diplomatiques de notre pays à Bruxelles :

Ambassade de Suisse en Belgique

26, rue de la Loi 1040 Bruxelles. Tél. (02) 12.78.43.

M. Henri Monfrini, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

M. Remy Godet, Conseiller d'Ambassade.

M. Albert-Jean Sandoz, Vice-Consul, Chef du Service Consulaire.

M. Pierantonio Camponovo, Vice-Consul, que nous tenons à féliciter vivement de sa récente promotion.

Mission Suisse auprès des Communautés européennes, 102, rue de la Loi, 1040 Bruxelles. Tél. (02) 11.80.13.

M. Paul Henri Wurth, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Chef de la Mission.

M. Pierre Cuénoud, Conseiller d'Ambassade, Chef adjoint de la Mission.

M. Théodor Glaser, Conseiller agricole.

M. Max Jaeger, Conseiller d'Ambassade.

M. Franz Blankart, Deuxième secrétaire d'ambassade.

Mme Sophie Wiederkehr, Attaché (affaires administratives).

VACANCES EN SUISSE organisées par PRO JUVENTUTE

Avis aux Parents.

Comme les années précédentes, notre société se charge de prendre les inscriptions et d'organiser le convoi. Les places gratuites sont réservées avant tout aux enfants de familles totalement dépourvues de ressources (garçons et filles de 7 à 15 ans, années de naissance 1956 à 1957).

Le nombre de places gratuites réservées à notre Colonie étant limité, nous ne pourrons enregistrer les demandes de placement qu'à titre provisoire, sans engagement. REPONDEZ AU PLUS TOT, C'EST DANS VOTRE INTERET.

Pour les enfants invités, le nombre est limité. Aussi, nous espérons qu'un bon nombre d'entre eux seront invités par des parents ou des amis et pourront bénéficier de l'organisation de notre convoi. Tous voyagent sous la garde de convoyeuses et les uns comme les autres seront conduits aussi près que possible de leur lieu de séjour.

Les formulaires d'inscription pourront être demandés à Madame Ernest WAHL, 644, chaussée Romaine, à Strombeek-Bever (tél. 78.52.27). Le délai extrême pour les inscriptions est fixé au 25 mars 1971. Il ne sera pas adressé d'autre appel que celui-ci. Le montant des frais de voyage Bruxelles-Bâle et retour sera versé avant le départ de Bruxelles. Nous examinerons avec bienveillance toute demande de réduction de ces frais. Les enfants de parents nécessiteux bénéficieront de la gratuité.

Départ : 5 juillet. Retour : 26 août 1971.

Nous vous conseillons de répondre d'urgence à cette offre, afin qu'elle puisse être prise en considération. Aucune demande ne pourra être acceptée après le 25 mars.

Droit d'inscription obligatoire : 100 FB par enfant.

N.B. — Correspondance à adresser exclusivement à Mme Wahl à l'adresse ci-dessus. Société Philhellétique.

SWISSAIR BRUXELLES

Au cours du 4ème trimestre 1970, notre compagnie aérienne nationale a transféré ses bureaux du 23 au 21, Place de Brouckère où elle dispose maintenant, dans un cadre très accueillant, de l'espace nécessaire afin de faire face dans les meilleures conditions au développement constant de ses activités en Belgique. En effet, le nombre de passagers transportés par Swissair sur les lignes Belgique-Suisse est passé de 48.000 en 1964 à 91.850 en 1969. Le bureau de Bruxelles compte actuellement trente personnes alors qu'il n'y en avait que six en 1963.

Indépendamment de ces nouveaux locaux, le fait saillant pour Swissair Bruxelles, est d'avoir introduit un système de réservation électronique, directement relié aux ordinateurs IBM 360/65 de Zurich. Les bureaux de Bruxelles comme d'ailleurs ceux de Zurich, Genève, New York, Paris et d'une quinzaine d'autres villes européennes, disposent d'unités terminales IBM 2915, munies d'un clavier et d'un écran de télévision, permettant de traiter immédiatement les réservations à l'aide de l'ordinateur zurichois. cdr.

FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE

Cette foire aura lieu au Centre International Rogier dans les salles Vinci et Newton, du samedi 13 mars au dimanche 21 mars 1971. Heures d'ouverture : en semaine de 12 à 19 heures, les samedis et dimanches de 10 à 19 h.

Notre pays sera bien représenté à cette importante manifestation, d'une part par un stand collectif de la Société des Librairies et Editeurs de la Suisse Romande, et d'autre part, des stands individuels de différentes maisons d'éditions telles que Delachaux & Niestlé, Skira, Editions d'arts Kuemmerli & Frey, Spes, Payot, Rencontres.

Nous sommes persuadés que cette foire du livre sera susceptible d'intéresser tous nos lecteurs en leur donnant une occasion unique de reprendre contact avec les livres édités dans notre pays. cdr.

DE L'EMBALLAGE A L'IMPRESSION

L'un des fournisseurs les plus en vue de l'industrie chimique suisse a consulté un jour pour chercher une solution rationnelle au problème du conditionnement et de l'expédition des produits pharmaceutiques en ampoules ou flacons. Des travaux de recherche furent entrepris par des ingénieurs et des spécialistes. Ces travaux aboutirent à l'unique solution d'un emballage protecteur donnant ainsi naissance au système RONDO, qui consiste en un secteur d'emballage formé d'ondulations cartonnées, espacées et spécialement modelées qui maintiennent leur forme par collage sur un socle de carton. Les ampoules reposent dans ces ondulations ouvertes dans lesquelles elles se trouvent maintenues et protégées tout en éliminant les risques de casse constatés antérieurement. Donc un emballage anti-choc et économique.

La firme RONDO-BELGE peut en plus de cette spécialité réaliser tous les problèmes d'impression offset pour emballage ou publicité tels que : prospectus - affiches - brochures - pancartes - étiquettes, boîtes pliantes et coffrets présentoirs.

La RONDO Internationale, firme suisse dont la maison mère se trouve à Bâle, centralise la direction de nombreuses filiales dans le monde entier tant en France qu'en Allemagne, Argentine, Italie, au Japon, au Brésil, aux Etats-Unis et dans bien d'autres pays.

Vraiment une firme à l'échelle mondiale et en pleine expansion.

NEUCHATELOIS ET AMIS, ATTENTION !

Lundi 1er mars 1971, 123e anniversaire, dès 19 heures, Maison suisse, 19 h 30, film sur la Fête des vendanges.

20 h 15, fondue neuchâteloise ou bourguignonne, fruits rafraîchis, café (150 resp. 195 F, service TVA inclus), autres boissons en sus.

21 h 30, brève causerie de M. Remy Godet, Conseiller d'Ambassade et de M. Louis Gindraux, Président.

22 h, place à la danse et aux autres plaisirs de chez nous.

Inscriptions chez J. Pierrehumbert, 256, Bd. Gén. Wahis, 1030 Bruxelles, tél. 36.63.88, avant le 27-2-1971.

Le Comité.

UNION SUISSE DE BRUXELLES

Au cours de son Assemblée générale du 15 février 1971 ont été nommés M. André Berguer, président, et M. Kurt von Allmen, trésorier, pour l'exercice en cours. Le Comité ne subit pas d'autre modification.

Au programme que se propose de réaliser le Comité, figurent notamment :

- un tournoi de jass, en deux manches, qui aura lieu les lundis 22 février et 8 mars;
- une soirée-loto, en collaboration avec l'Union sportive suisse, le samedi 20 mars, à la Maison Suisse;
- la participation à un spectacle de l'un ou l'autre théâtre de Bruxelles, en avril;
- une soirée de films de Suisse et d'ailleurs en mai;
- une éventuelle excursion en juin;
- la célébration de la Fête Nationale, le 31 juillet.

La cotisation pour l'année 1971 reste fixée à Fr. 150.—. Pour éviter d'inutiles frais de rappel, les membres rendraient un réel service au trésorier en versant ce montant au compte de chèques postaux No. 2137.08, de l'Union Suisse de Bruxelles. Le Comité les en remercie sincèrement d'avance.

PROCHAIN COURRIER

Parution prévue fin mai 1971. Articles et communications à envoyer au plus tard le 15 mai 1971, exclusivement 256 Bd. Général Wahis, 1030 Bruxelles.

LE COURRIER SUISSE

Rue Philippe-le-Bon 2 - 1040 Bruxelles. C.C.P. n° 387.48.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, Bd. Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles.

Commission de rédaction : A. BERGUER, J.-Cl. MONTANDON et J. PIERREHUMBERT. Collaborateurs : J. AMANN, Ch. DE TREY (S.J.C.).

Imprimerie : Efbé, chaussée de Mons 623 - 1070 Bruxelles.